

# Face aux crises porcines, quels outils de gestion des risques pour l'avenir ?

**D**epuis deux ans, la production porcine traverse une crise économique sévère. Elle amène la profession, la recherche et les Pouvoirs Publics à s'interroger sur les instruments disponibles de prévention et de gestion des risques et des crises. Quelle est leur efficacité? Quelles améliorations peut-on leur apporter? Des réflexions ont déjà été engagées à l'occasion des crises précédentes, orientées principalement vers la mise en place et l'utilisation d'outils privés : caisse de régulation, marché à terme... Avec la libéralisation des marchés, source de fluctuations parfois extrêmes des prix, et l'évolution du soutien à l'agriculture dans la Politique Agricole Commune, les instances européennes et françaises soulignent l'importance de la prévention et de la gestion des risques, sollicitent l'avis et les compétences des professionnels des différents Etats membres et font des propositions. Lors de l'Assemblée Générale de la FNP en juin 2009, les grandes lignes de ce que pourraient (devraient) être les instruments de gestion des crises à l'avenir ont été présentées par l'IFIP. Elles sont une base de discussion au sein de la profession et avec les pouvoirs publics.

Après un bref rappel du contexte et des risques en production porcine, cet article identifie les principaux acteurs de la prévention et de la gestion des risques, les outils dont ils disposent et enfin les stratégies et dispositifs pour l'avenir.

## Le contexte

L'attention portée à la gestion des risques est croissante pour deux raisons principales.

### L'exposition de l'agriculture aux risques s'accroît

La volatilité des prix et le risque de valeurs extrêmes sont accentués par la libéralisation du commerce et l'affaiblissement des outils communautaires de régulation des marchés agricoles. Le rendement est affecté par les risques sanitaires accrus par la concentration de l'élevage, la mobilité croissante des personnes et des animaux, l'apparition possible de nouvelles maladies avec le réchauffement climatique. Les règles strictes sur l'utilisation des intrants (suppression de certains antibiotiques par exemple) peuvent aussi rendre plus difficile la maîtrise de certaines pathologies. Enfin, des cahiers des charges contraignants augmentent le risque sur la qualité. Les exploitations agricoles sont d'autant plus sensibles à ces risques que leur activité se spécialise et que leurs marges se réduisent.

## Les soutiens publics diminuent

La réforme de la PAC de 1999, rendue nécessaire par l'élargissement de l'UE et les négociations de l'OMC, a imposé une discipline financière. De plus, le deuxième pilier de la PAC, consacré au développement rural, réduit aussi les moyens dédiés au soutien des marchés et des prix.

## Le risque de prix du porc

En production porcine, le revenu est affecté par le niveau et la variabilité des prix du porc et de l'aliment. Le risque de rendement est limité, l'environnement étant maîtrisé, mais le vieillissement des bâtiments pèse sur les performances et les épizooties ont des conséquences dramatiques. Les risques sur les facteurs de production sont couverts par l'assurance.

Le risque de prix est dit « systémique », c'est-à-dire qu'il affecte simultanément tous les acteurs de la zone de marché. Il est donc par principe difficilement assurable.



## Résumé

A l'avenir, les instruments de gestion des risques et des crises nécessiteront toujours un rôle majeur des Pouvoirs publics.

Les outils de stabilisation des marchés doivent être conservés pour leur effet préventif dans l'apparition des crises.

En complément, la gestion privée des risques va prendre de l'ampleur au travers de l'organisation des filières et des dispositifs proposés par les groupements.

Christine ROGUET

Cette étude a été financée par le CASDAR.

**Le caractère libéral du marché du porc se traduit par des fluctuations importantes des prix à la hausse comme à la baisse.**

Il comprend deux composantes :

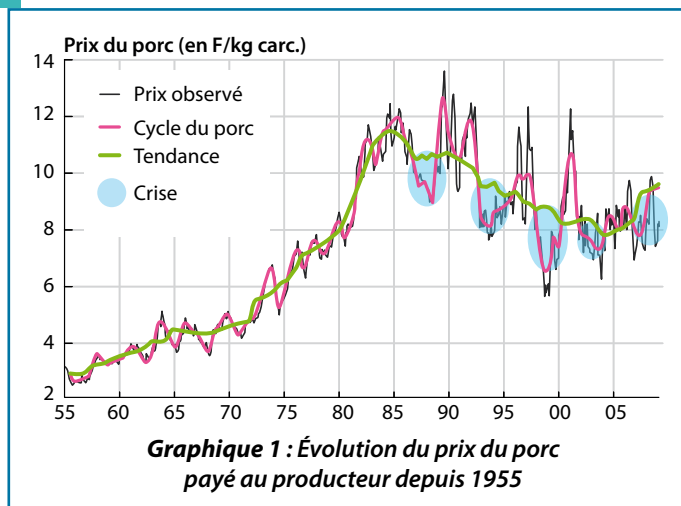
- La variabilité c'est-à-dire les fluctuations, dont les conséquences peuvent être positives (lorsque le prix du porc est élevé) ou négatives (lorsqu'il est bas).
- Le niveau, c'est-à-dire le risque d'un prix du porc bas, durablement inférieur au coût de revient. Il s'agit alors d'une situation de crise structurelle, dont les conséquences sont toujours négatives.

Les effets des risques et crises justifient de chercher à mieux les gérer :

- La gestion des fluctuations est coûteuse en temps, compétences et trésorerie.
- Les crises mettent en péril de nombreuses exploitations, fragilisent les récents investisseurs et accélèrent la concentration des structures avec un risque pour le potentiel de production nationale.

### La variabilité et le cycle du porc

Le caractère libéral du marché du porc se traduit par des fluctuations importantes des prix à la hausse comme à la baisse (Graphique 1). Elles sont dues en particulier au cycle du porc qui reflète les déséquilibres de moyen terme entre l'offre et la demande. La durée des cycles s'est allongée, l'agrandissement et la spécialisation des exploi-



**Graphique 1 : Évolution du prix du porc payé au producteur depuis 1955**

**L'agrandissement et la spécialisation des exploitations porcines rendent difficiles les ajustements de production.**

tations porcines rendant plus difficiles les ajustements de production. L'amplitude des cycles est devenue très forte avec des conséquences importantes sur la **trésorerie** des éleveurs.

### Le niveau en tendance et les crises

Un producteur vendant régulièrement sa production au prix de marché, plusieurs années de suite, est en définitive rémunéré comme s'il touchait un prix « tendanciel », qui fait abstraction des fluctuations. Cette tendance est étroitement liée à l'évolution du coût de production. Autour de la tendance, le cycle se traduit par une alternance de périodes fastes et de crises (Graphique 1).

### Zoom sur la crise actuelle

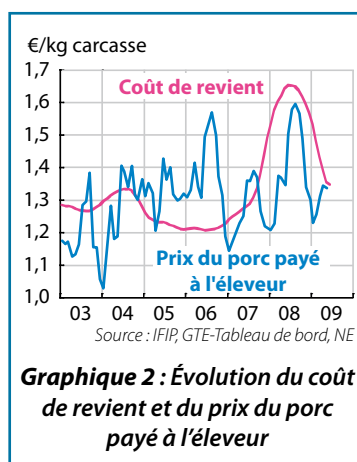
Le graphique 2 représente l'évolution mensuelle du coût de revient et du prix du porc payé à l'éleveur depuis 2003 et éclaire la crise

actuelle. Il permet de visualiser les **pertes** subies par les élevages porcins, en moyenne, depuis 2007. On voit aussi que cette crise, qui survient après les bonnes années 2005 et 2006, est atypique dans le sens où l'élément déclencheur est la hausse, rapide et importante, du coût de revient liée à celle de l'aliment.

Le tableau 1 indique les coûts de production, prix de vente et résultats nets moyens des élevages naisseurs-engraisseurs depuis 2005. Sur 2007 et 2008, un élevage moyen de 200 truies a perdu au total plus de 90 000 €, soit ce qu'il avait dégagé sur 2005 et 2006. Mais cette moyenne cache d'importantes disparités. L'impact de la crise sur chaque élevage dépend de son coût de revient propre, les écarts entre élevages sont très importants, et de sa situation financière à l'entrée de la crise. Ainsi, la moitié des éleveurs ont un coût de revient supérieur à ces valeurs et pour eux la situation est dramatique.

### Les acteurs de la gestion des risques et des crises

Divers acteurs ont une responsabilité dans la gestion des risques et des crises, de l'Union européenne au producteur agricole, en passant par les États membres et la filière (Tableau 2). Le choix de l'ordre dans lequel sont présentés les échelons n'est pas neutre. Certains considéreront que les **Pouvoirs publics** sont les premiers responsables par



**Graphique 2 : Évolution du coût de revient et du prix du porc payé à l'éleveur**

**Tableau 1 : Coûts de production, prix de vente et résultats nets**

Année	05	06	07	08
Coût de revient (€/kg carc.)	1,24	1,24	1,39	1,55
Prix du porc (€/kg carc.)	1,35	1,39	1,29	1,41
Résultat netpar kg carc. (€)	+0,10	+0,15	-0,10	-0,14
Résultat net pour un élevage de 200 truies	+ 91 200 €		-91 000 €	

Source : IFIP, GTE-Tableau de Bord, naisseurs-engraisseurs

leur rôle dans la stabilisation des marchés. D'autres affirmeront que la gestion des risques est avant tout une tâche individuelle de la responsabilité de chaque **chef d'entreprise**.

Pour définir et défendre son modèle agricole et alimentaire, l'**Union européenne** s'appuie sur une politique agricole commune. Par diverses incitations et contraintes, elle vise à sécuriser l'alimentation de sa population avec une nourriture de qualité, diversifiée et sûre, à un prix accessible, tout en veillant à la qualité de son environnement. Notre modèle agricole contraignant en matières sociales, environnementales et sanitaires, exige donc une **préférence communautaire suffisante** face à des concurrents qui ne supportent pas les mêmes charges.

**La stabilisation du revenu des exploitations agricoles européennes passe par deux voies :**

- des **aides directes au revenu** indépendantes des quantités produites, des prix et même de l'acte de production depuis 2003 (découplage) ;
- des **aides indirectes** au travers des organisations communes de marchés (OCM).

**L'OCM Porc est libérale.** Elle reposait sur quatre mesures dont l'une, **l'intervention publique**, a été supprimée par le Bilan de santé de la PAC. La **protection aux frontières** par des droits de douane et les **subventions à l'exportation** par les restitutions ont un effet préventif sur l'apparition des crises du prix du porc. Elles limitent l'introduction de porc à bas prix et désengorgent le marché européen. Le **stockage privé** a un effet de lissage du prix.

A l'échelle des **États membres**, apparaissent des différences liées aux caractéristiques de leur sec-

**Tableau 2 : Acteurs et outils de gestion des risques et crises**

Echelon	Enjeu	Outils
Union Européenne	Un modèle agricole et alimentaire européen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PAC institutionnelle et financière</b></li> <li>• Un <b>soutien</b> aux producteurs stable (<b>découplé</b>)</li> <li>• Des <b>outils de gestion des marchés</b> (O.C.M.)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Droits de douane</li> <li>- Restitutions</li> <li>- Stockage privé</li> </ul> </li> </ul>
Etats membres	<b>Des différences</b> (pays, culture, idéologie) <b>Des choix</b> (2 <sup>e</sup> pilier) <b>Des aides catastrophe</b>	<b>Pour la France :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lissage</b> : fiscalité (moy. triennale, DPI/DPA)</li> <li>• <b>Transfert</b> : assurance</li> <li>• <b>Catastrophe</b> : FNGCA, FAC, Agridiff, taux bonifiés</li> </ul>
Entreprises privées et coopératives	Proposer des <b>outils de gestion intermédiaires</b> (entre catastrophe et autogestion)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organisation</b> et capacité commerciales</li> <li>• <b>Caisse</b> de régulation / fonds de mutualisation</li> <li>• <b>Prix garanti</b> (jeunes investisseurs)</li> <li>• Prix directeur ?</li> </ul>
Producteurs	Gérer son entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Performance</b>, épargne, assurance, diversification</li> </ul>

teur agricole, aux pratiques des éleveurs et à leur vision politique. Ces différences conduisent à des **divergences** fortes entre les États membres sur les modalités de gestion des crises agricoles. De fait, aucun nouvel outil de gestion commun n'a vu le jour à l'échelle de l'Union Européenne ces dernières années. En attendant, des choix sont laissés à **l'initiative de chaque Etat** dans l'utilisation des aides du deuxième pilier de la PAC ou dans l'octroi d'aides en cas de catastrophe. Le bilan de santé de la PAC a aussi ouvert des marges aux États membres pour réorienter leur soutien à l'agriculture.

En France, les dispositifs de gestion des risques relèvent de trois grandes stratégies :

- **Le lissage du revenu** par des mesures fiscales (DPA, moyennes triennales) ;
- **Le transfert à l'assurance** par le subventionnement des primes ;
- **Le versement d'aides conjoncturelles** en cas de situation catastrophique pour alléger les charges financières ou sociales des éleveurs ou bonifier les taux d'intérêts des prêts.

Les **entreprises de la filière**, privées ou coopératives, sont les mieux placées pour proposer des outils de gestion intermédiaires entre le risque catastrophique géré par les Pouvoirs publics et le risque autogéré par le producteur. Les **caisses de régulation ou fonds de mutualisation** sont un dispositif efficace pour lisser les prix du porc. Certaines coopératives offrent aux **jeunes investisseurs** la possibilité de bénéficier d'une garantie de prix pendant les 5 premières années de leur activité. Les entreprises de la filière atténuent aussi les effets des crises en allongeant la **durée des créances**. A l'avenir, leur rôle dans la gestion des prix pourrait être renforcé à l'instar des évolutions en cours dans le secteur des fruits et légumes.

Enfin, en France, la production agricole est le fait d'exploitations familiales. Comme tout chef d'entreprise, le **producteur** cherche à améliorer la compétitivité de son entreprise par ses performances et à sécuriser son revenu par diverses techniques : **épargne, assurance, diversification des productions, revenus non agricoles...**

*Le bilan de santé de la PAC a ouvert des marges aux États membres pour réorienter leur soutien à l'agriculture.*

*Lors de la renégociation du budget de la PAC en 2013, il faudra être capable de proposer de nouveaux modes de soutien à l'agriculture.*

*Les mesures de stabilisation du marché du porc ont montré une efficacité dans la prévention des crises et doivent être conservées en l'absence de toute alternative crédible.*

*L'amélioration de la compétitivité de la production porcine suppose aussi de redonner du souffle à cette activité en limitant l'accumulation des réglementations en interne.*

## Quels instruments pour l'avenir ?

La gestion des risques et des crises repose avant tout sur la **prévention de leur apparition** par des mesures de stabilisation des marchés.

Mais, malgré ces mesures, des crises se produiront de manière **imprévisible** par définition : récolte céréalière insuffisante en raison d'**aléas climatiques**, crise **sanitaire** impactant les échanges et la consommation, évolution défavorable des parités monétaires... **Comment alors atténuer les conséquences de ces crises ?**

Plus exposés aux risques, les producteurs devront être davantage formés à leur gestion. **La recherche et l'innovation** sont aussi sollicitées. Lors de la renégociation du budget de la PAC en 2013, il faudra être capable de proposer de nouveaux modes de soutien à l'agriculture.

### Prévenir l'apparition des crises

#### Les outils de stabilisation des marchés à conserver

Les mesures de stabilisation du marché du porc ont montré une certaine efficacité dans la prévention des crises et doivent être conservées en l'absence de toute alternative crédible.

A leur niveau actuel, les **droits de douane** sont efficaces pour limiter la pénétration sur le marché européen des viandes porcines produites par les pays tiers. Ces droits trouvent aujourd'hui leur justification dans le différentiel de coût entre l'UE et les pays tiers lié à son standard social et ses choix réglementaires.

**Le stockage privé** a un effet de lissage des prix : en période d'excédent, congeler une partie de la

production évite l'effondrement des cours, mais sa réintroduction ultérieure sur le marché limite la reprise des cours. Couplé à l'octroi de restitutions pour exporter ces volumes vers des pays tiers, il peut avoir un effet de soutien des prix.

Les professionnels français témoignent de leur attachement aux **restitutions à l'export**, ne serait-ce pour compenser l'évolution des parités de monnaies.

Enfin, des **clauses de sauvegarde** doivent être déclenchées pour limiter les importations en cas de dumping fiscal, social, monétaire ou de fonctionnement erratique des marchés.

#### D'autres outils publics à promouvoir

Des **mesures de réduction de production** en cas d'excédents ou de **stimulation de la demande** par la promotion ou l'aide alimentaire pourraient être envisagées à l'échelle de l'Union européenne. Agir sur l'offre afin de l'ajuster au plus près de la demande suppose une anticipation délicate à réaliser. L'action sur la demande passe par une sécurisation des marchés, en particulier au plan des paiements, comme l'a montré la crise financière. Les dispositifs d'assurance-crédit devraient être renforcés pour ne pas faire défaut lorsqu'ils deviennent le plus nécessaire.

Un **logo « viande UE »** permettrait au consommateur de choisir sa viande en fonction de son origine. Un tel logo nécessiterait de s'accorder sur les contraintes à valoriser et ne devrait pas être trop décalé en prix.

L'efficacité des outils de gestion de marché dépend du moment auquel ils sont actionnés et de leur dimensionnement. Pour permettre à la Commission européenne d'apprécier rapidement et avec précision la situation, un **indicateur de compétitivité européen**

pourrait être mis en place qui tiendrait compte des surcoûts de production dans l'UE et des parités monétaires.

#### Des filières organisées et responsabilisées

La gestion des risques et des crises économiques passera aussi par des **filières organisées, dotées de responsabilités et de moyens d'action renforcés**. Grâce à un levier financier approprié constitué de cotisations librement décidées, elles pourront mettre en œuvre diverses mesures pour adapter les volumes, stabiliser les prix et orienter la recherche et l'innovation.

La France a engagé des réflexions en vue d'une adaptation du droit de la concurrence européen nécessaire pour permettre ces évolutions.

#### Améliorer la compétitivité de la filière porcine

Une filière porcine dotée de structures performantes et produisant à un coût de revient concurrentiel est moins **vulnérable** face aux crises. La compétitivité de la production porcine passe par une optimisation des performances et une pression sur les prix des intrants. A ce titre, l'envolée du prix des matières premières et de l'aliment a montré les limites des cahiers des charges et des démarches de certification qui ont figé les **formules alimentaires**. Autorisées dans l'UE, les **graisses animales** doivent être valorisées dans l'alimentation des porcs, de même que les **farines animales** maintenant que les flux sont sécurisés.

L'amélioration de la compétitivité de la production porcine suppose aussi de **redonner du souffle à cette activité** en limitant l'accumulation des réglementations en interne et en définissant en externe un socle minimal de contraintes



que devraient respecter les productions des pays tiers pour accéder au consommateur européen. Ce socle minimal ne résoudra certes probablement pas le problème des inégalités de concurrence liées aux choix nationaux sur le droit du travail, les prélèvements fiscaux et sociaux... sur lesquels l'harmonisation, même à l'échelle européenne, n'existe pas. La gestion des problématiques par rapport aux pays tiers ne doit pas faire oublier celle des disparités au sein de l'UE.

### Stabiliser le revenu

Si les fluctuations des prix ne peuvent être réduites malgré ou en l'absence des mesures de prévention exposées, leur gestion passe alors essentiellement par des mesures de soutien ou de lissage du revenu.

### Soutien public du revenu agricole

#### Aides PAC

En Europe, la principale mesure de soutien du revenu provient des aides de la PAC.

Les productions dites « hors-sol » n'en bénéficient pas directement. Mais, par leurs cultures et autres ateliers animaux, les exploitations porcines perçoivent des aides directes de la PAC qui représentent, en France, de 50 % de leur résultat courant pour les exploitations spécialisées à plus de 100 % pour les petites structures avec des céréales ou des bovins viande.

#### Assurance-revenu québécoise

Au Québec, les transferts de fonds publics en faveur du revenu agricole passent principalement, pour quelques années encore, par un dispositif d'assurance revenu qui couvre la plupart des productions. Avec cette Assurance Stabilisation du Revenu Agricole (ASRA), moyennant le paiement d'une prime annuelle par

porc subventionnée aux 2/3 par le Gouvernement, un producteur québécois est garanti de percevoir au minimum un revenu stabilisé, calculé à partir du coût de production moyen du porc dans la province. Lorsque le prix de vente est inférieur au revenu stabilisé, l'ASRA verse au producteur une compensation qui comble intégralement l'écart entre les deux valeurs. Dans le cas contraire, le producteur ne reçoit aucune compensation et est payé le prix de marché (Graphique 3). L'évolution du prix de marché et du revenu stabilisé montre que l'éleveur adhérent à l'ASRA perçoit un « revenu stabilisé » plus stable que le prix de marché, mais surtout très souvent supérieur. Sur les dix dernières années, le producteur québécois a reçu une compensation moyenne de 14 \$ par porc pour une cotisation d'assurance à sa charge de 4 \$, lui laissant un gain net moyen de 10 \$ par porc, soit 7 cts€/kg carcasse. Avec un déficit atteignant le milliard de dollars en 2008, l'ASRA a montré ses limites pour soutenir le revenu des producteurs dans un marché durablement défavorable. A l'occasion de la renégociation de l'engagement financier du gouvernement québécois, ce dernier a décidé de ne pas reconduire le dispositif en l'état. Après 30 ans de service, l'ASRA sera progressivement remplacée par d'autres dispositifs reposant sur des transferts de fonds publics mieux maîtrisés.

### Lissage du prix et du revenu

#### Épargne de précaution

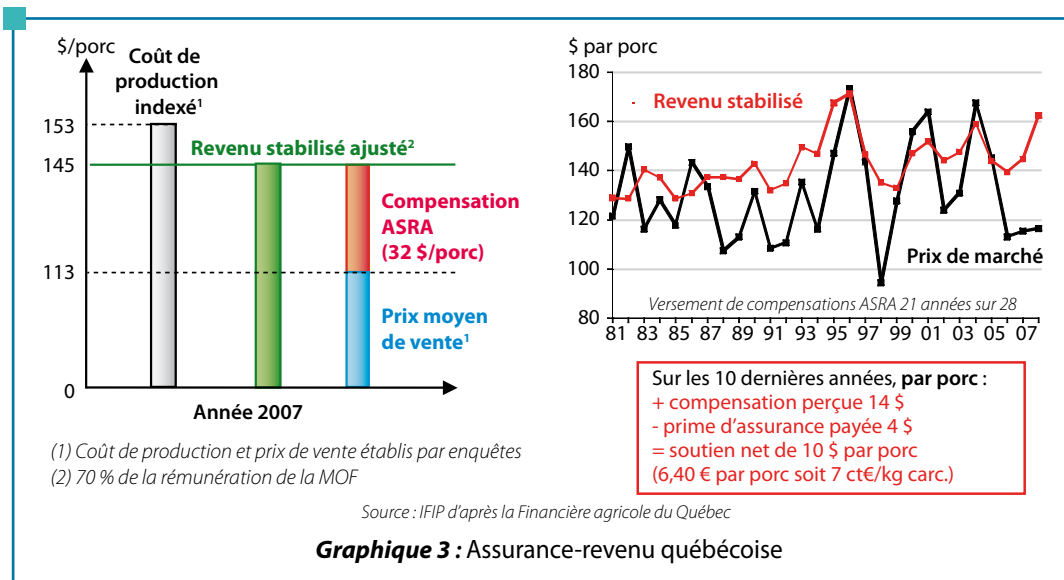
Outre le soutien, la stabilisation du revenu passe par la constitution et l'utilisation d'une épargne. Avec le dispositif de **Déduction pour Aléas**, la DPA, les producteurs français sont encouragés à se doter d'une épargne professionnelle de précaution qui permet dans le même temps de réduire leurs prélèvements obligatoires et d'embellir leur bilan.

La DPA peut atteindre **23 000 euros par an** à condition d'avoir souscrit une assurance professionnelle « mortalité du bétail » ou récolte. Cette somme est placée dans un compte bancaire spécifique et utilisée dans les 10 ans pour régler les cotisations d'assurance, compenser les franchises et faire face à des aléas climatiques, sanitaires et naturels. Le plafond du compte est de 150 000 euros. Les **risques économiques** ont malheureusement été exclus par la loi de finance de 2009. Un dispositif de « provision pour perte sur le chiffre d'affaires », à concevoir en lien avec les services fiscaux, pourrait être envisagé pour y remédier.

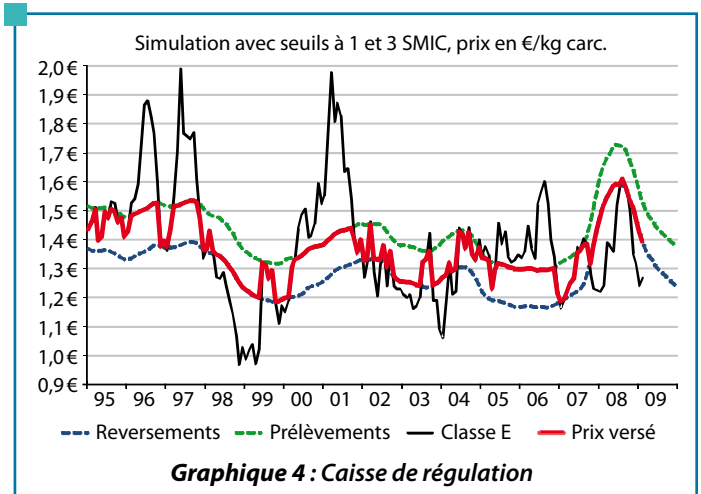
#### Caisse de régulation

Gérées par les groupements, les caisses de régulation visent à lisser le prix payé au producteur en effectuant un prélèvement sur le prix de marché lorsqu'il est élevé et un reversement au producteur

*Une caisse de régulation lisse le prix payé au producteur en effectuant un prélèvement sur le prix de marché lorsqu'il est élevé et un reversement au producteur lorsqu'il est bas.*



Graphique 3 : Assurance-revenu québécoise



**Graphique 4 : Caisse de régulation**

*A l'avenir, les instruments de gestion des risques et des crises nécessiteront toujours un rôle majeur des Pouvoirs publics.*

*En complément, la gestion privée des risques va prendre de l'ampleur au travers de l'organisation des filières et des dispositifs proposés par les groupements.*

lorsqu'il est bas. Le principe de leur fonctionnement est illustré sur le Graphique 4. La courbe noire représente l'évolution du prix de marché du porc depuis 1995, les courbes vertes et bleues celle du coût de revient pour deux niveaux de rémunération du travail, respectivement 3 et 1 SMIC. Lorsque le prix de marché dépasse le coût de revient à 3 smic, l'écart entre le prix de marché et le coût de revient est prélevé pour alimenter la caisse. Lorsque le prix de marché tombe en dessous

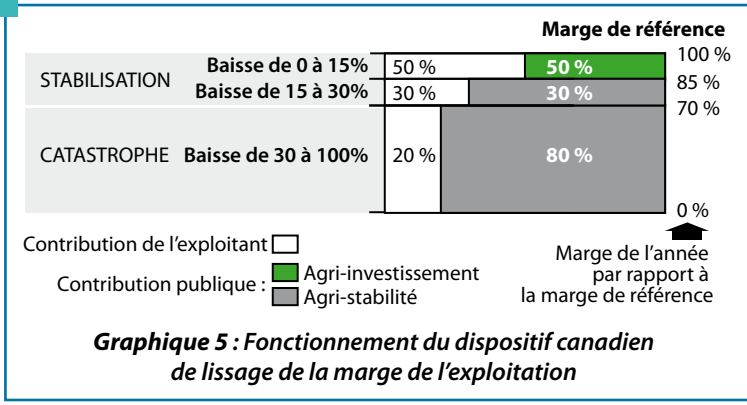
du coût de revient à 1 smic, les éleveurs perçoivent un reversement de la caisse qui comble cet écart. Entre ces deux seuils, l'éleveur perçoit le prix de marché. Les seuils de coûts de revient et la part des écarts prélevée et reversée sont décidés par les gestionnaires de la caisse.

**Programme canadien de lissage**  
En 2013, lorsque sera renégocié le budget et les modalités de soutien à l'agriculture par la PAC, les États membres devront être capables de proposer de nouveaux outils de soutien au revenu des exploitations. L'exemple du programme canadien de stabilisation du revenu agricole, mis en place en 2003 et adapté en 2008, est riche d'enseignements. Ce programme repose sur un transfert de fonds publics pour stabiliser la marge brute, globale et individuelle de chaque exploitation agricole canadienne par rapport à sa moyenne sur les cinq dernières années (les deux valeurs extrêmes étant exclues). Si la marge de l'année est inférieure à la marge

de référence, les pouvoirs publics contribuent à compenser la perte. En cas de baisse de marge limitée (jusqu'à 15 % de pertes), l'éleveur dispose d'un compte individuel d'épargne subventionné à 50 % qu'il peut utiliser pour combler les pertes, investir dans la réduction de l'exposition au risque et l'amélioration de la compétitivité de son entreprise ou préparer sa retraite. En cas de baisses de marge importantes (15 à 30 %) voire catastrophiques (plus de 30 % de pertes), le soutien public augmente. **Plus la perte de revenu de l'exploitation est importante, plus l'État aide le producteur à la combler** (Graphique 5).

**Conclusion**

A l'avenir, les instruments de gestion des risques et des crises nécessiteront toujours un rôle majeur des Pouvoirs publics. Les outils de stabilisation des marchés doivent être conservés pour leur effet préventif dans l'apparition des crises, mais d'autres dispositifs sont à promouvoir. Le soutien au revenu pourra être amené à évoluer après 2013, le concept du découplage conduisant à des situations difficilement justifiables auprès de la population. En complément, la gestion privée des risques va prendre de l'ampleur, au travers de l'organisation des filières et des dispositifs proposés par les groupements.



**Graphique 5 : Fonctionnement du dispositif canadien de lissage de la marge de l'exploitation**

**Contact :**  
christine.roguet@ifip.asso.fr

**Formation IFIP : Filières porcines**

**Les marchés à terme et l'assurance-revenu en production porcine (sur mesure)**

Contact : francoise.dufour@ifip.asso.fr  
Tél. 33 (0) 1.40.04.53.66 - Fax : 33 (0) 1.40.04.53.77

